**LE PARC C’EST VOUS**

VOTRE DELEGUE.E AU PARC

A l’issu des municipales, chacune des communes et des collectivités adhérentes au parc naturel régional des Vosges du nord a élu ou désigné un représentant, son délégué. Dans les communes adhérentes, il s’agit du maire ou d’un membre du conseil municipal.

Dans notre commune, il s’agit de …….(nom prénom) qui s’est engagé pour faire le lien entre notre commune et le parc naturel régional des Vosges du nord. Pour cela il peut s’appuyer sur les compétences de l’équipe du parc dans des domaines aussi variés que la protection de la nature, l’agriculture durable, les patrimoines bâtis et les savoir-faire, la culture et le patrimoine, le tourisme et l’itinérance ou l’accueil et l’information du public.

Ayant pris connaissance du projet territoire porté par le parc (charte) et participant aux rencontres et aux formations qui lui sont proposées, il est missionné pour favoriser l’échange et la circulation de l’information entre le parc et notre commune et faire remonter, dans le cadre des compétences du parc, les initiatives de notre commune et de ses habitants.

+ d’infos : [*www.parc-vosges-nord.fr*](http://www.parc-vosges-nord.fr) *Sur Facebook, Instagram, Youtube : @parcvosgesnord*

[www.facebook.com/parcvosgesnord/](http://www.facebook.com/parcvosgesnord/)

[www.instagram.com/parcvosgesnord](http://www.instagram.com/parcvosgesnord)

[www.youtube.com/c/parcvosgesnord](http://www.youtube.com/c/parcvosgesnord)